

DELIBERATION
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal : 19

Nombre de présents : 11

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2019

Date de la convocation

05/11/2019

Date d'affichage

.../11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2019/11/73

Objet de la délibération :

DM N°4 – BUDGET COMMUNE – Augmentation de la subvention activités culturelles et pédagogiques du collège Canterane et de la subvention pour l'association Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour l'année 2019-2020

Présents : M. Patrick BAUDIN, M. Didier BOURSIER, Mme Brigitte DAULIAC, M. Henri DUTHIN, M. Henri ESCUDERO, Mme Dominique FORMENT, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Marlène LAGOUARDE, M. Patrick NURBEL, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés : Mme Christelle CHEVALIER (procuration à M. Didier BOURSIER), Mme Christel DELORD (procuration à M. Henri ESCUDERO), M. Jean-Claude GALMOT (procuration à Mme Brigitte DAULIAC), Mme Martine MOREAU.

Absents : M. Yannick GOTTIS, Mme Martine JOURDAN, M. Jean-Yves LALANDE, Mme Francine PIENS.

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : M. Patrick NURBEL.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal de la commune d'AVENSAN,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
65	6574			Subventions UNSS Collège Canterane	126.37 €
				Total	126.37 €

CREDITS A REDUIRE

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213300221-20191115-2019_11_73-DE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
65	6574			Subventions de fonctionnement aux associations...	-126.37€
Total					-126.37€

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,
Le 15 novembre 2019,

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal du conseil municipal

Le Maire,

P. BAUDIN

